

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 6 novembre 2025**

**Vœu de l'exécutif relatif à l'accord entre la Poste et Temu**

**à l'initiative des élues s du Groupe communiste et citoyen et des élues s du groupe  
Les Ecologistes du 20ème**

Considérant que le groupe La Poste a conclu un accord commercial avec Temu, une des plate-formes géantes de distribution en ligne de produits fabriqués en Chine ;

Considérant que ce type d'accord commercial n'est que la concrétisation de la "plateformisation" du modèle économique mondial, non viable au long cours, et qui pour certaines entreprises repose sur une quête de monopole absolu dans le but de maximiser les profits en dépit du respect de toute norme sociale et écologique ;

Considérant qu'en 2024, pas moins de 4,6 milliards de colis de marques telles que Temu ou Shein sont entrés dans l'UE – soit plus de 145 par seconde, dont, selon *Le Monde*, 91 % provenaient de Chine où certaines usines recourent au travail forcé ;

Considérant que la même année en France, on comptait 12 millions de clients Temu livrés chaque mois, faisant de notre pays le deuxième marché européen de la marque juste après l'Allemagne ;

Considérant l'enquête en cours de la Commission européenne sur Temu qui dénonce « *un risque élevé pour les consommateurs* » de trouver sur ce site des produits qui contreviennent, pour 85% à 95% aux normes de sécurité européenne ;

Considérant qu'en mai 2024, une enquête de Forbes a exposé qu'à elles seules, les entreprises Temu et Shein auraient mobilisé environ un tiers des avions-cargos longue distance à l'échelle mondiale - faisant d'elles des actrices majeures de la pollution dans ce secteur ;

Considérant l'impact écologique et social des modèles économiques de cette consommation de masse dont les conséquences sont dramatiques tant en termes de mode de production, de condition de travail ou de transport ;

Considérant le renouvellement de l'accord passé entre la Poste et le géant chinois de l'ultra low-cost Temu le 15 octobre 2025, dans un contexte où les commandes Temu et Shein représentent déjà 22% des colis gérés par la Poste, contre moins de 5% il y a cinq ans ;

Considérant que cet accord prolonge notamment "*la possibilité pour Temu d'avoir recours, comme tout autre client, à une palette de services de La Poste tels que la livraison de colis, l'entreposage ou la préparation de commandes*" ;

Considérant le précédent créé par le partenariat conclu entre la Société des Grands Magasins et la marque d'ultra fast-fashion Shein à propos du BHV, qui avait suscité l'indignation de tout le secteur, des salariés et des syndicats, soutenus par plusieurs élus parisiens ;

Considérant que suite au signalement à la justice de la vente de poupées à caractère pédo pornographique par la plateforme Shein, le Parquet de Paris a annoncé avoir confié 4 enquêtes à l'office des mineurs. Ces investigations portent sur la diffusion de ces objets pédopornographiques ainsi que sur « la diffusion de message violent, pornographique, ou contraire à la dignité accessible à un mineur » pour les 4 sites AliExpress, Temu, Shein et Whish ;

Considérant que le service public postal ne peut être associé, de près ou de loin à la diffusion d'objets pédopornographiques condamnée par la loi ;

Considérant que cet accord a, et continuera à avoir des conséquences mortifères pour le service public postal, comme le détournement de ressources logistiques vers des flux commerciaux à faible valeur sociale et la saturation des infrastructures par ces colis au détriment du courrier national ;

Considérant que bien que l'ensemble de la filière colis soit concernée (La Poste SA, Chronopost, DPD, Viapost, Mediapost) ce partenariat ne crée pas d'emplois durables, précarise ceux déjà existants et accentue la pression économique sur nos commerces de proximité ;

Considérant que nos commerces locaux ferment depuis l'essor du e-commerce et ne peuvent même plus survivre des revenus liés à la gestion des colis : *Vintered* ou *Mondial relay* ont déjà annoncé la fin progressive des contrats les liant aux commerces, au profit des consignes automatiques ;

Considérant qu'à Paris, la direction de la Poste a déjà fermé 62 bureaux postaux depuis août 2014, et que deux autres (Vauvenargues dans le 18ème et Edith Piaf dans le 20ème) ont pu être sauvés par la mobilisation des agents, des syndicats, des riverains, des commerçants et des élus locaux ;

Considérant le glissement du service public postal vers un service universel dérisoire, entraînant une dégradation du service pour les usagers et la détérioration du statut, des missions et des conditions de travail des travailleuses et travailleurs de la Poste ;

Considérant que le renouvellement de cet accord renforce les dynamiques catastrophiques déjà existantes à la Poste, telles que la surcharge de travail liée à l'explosion du volume de colis, les départs non remplacés ou encore le recours croissant aux contrats courts ;

Considérant que la politique de restructuration menée par la direction de La Poste ces dernières années a déjà entraîné des conséquences graves pour les travailleuses et travailleurs, avec des conditions de travail pouvant aller jusqu'à l'atteinte de la santé physique et mentale ;

Considérant que la Fédération des magasins spécialisés, l'Alliance du commerce, la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) et la CGT-FAPT se sont opposées à ce partenariat avec Temu ;

Considérant que ce partenariat incarne pour les usagers et les agents la perte de sens de la notion de service public, tout en mettant en dégradant les conditions d'exercice des travailleuses et travailleurs, la survie de nos commerces locaux ainsi que la préservation de notre environnement déjà fortement menacé ;

Considérant que la Poste est une société anonyme à capitaux 100% publics, détenue par la Caisse des Dépôts à hauteur de 66% et par l'État à hauteur de 34%, et devrait donc ne pas lier de partenariats avec des entreprises qui contreviennent à nos normes sociales, écologiques et économiques ;

Considérant que la Ville de Paris a conduit une Mission d'Information et d'Évaluation présidée par notre groupe sur les enjeux liés à la "plateformisation" de la capitale, et qu'elle s'engage déjà chaque jour dans la protection des commerces locaux via le Plan Paris Commerce, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique ou encore le Plan librairies ;

**Sur proposition de l'exécutif, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **Se prononce publiquement contre le renouvellement de l'accord conclu entre la Poste et Temu et rappelle l'absolue nécessité de protéger le tissu commercial national en général et parisien en particulier**
- **Travaille à l'instauration d'une taxe nationale « contribution colis » pour que les communes qui le souhaitent puissent compenser les externalités négatives de ces plateformes en les faisant participer financièrement à la rénovation et à l'entretien de l'espace public qu'elles utilisent quotidiennement ;**
- **Interpelle l'Etat et La Poste pour :**
  - **Réexaminer l'accord conclu à l'aune des conséquences pour les usagers, les travailleurs de la Poste et ses filiales, l'environnement ainsi que pour la survie de nos commerces locaux**

- Réaffirmer l'importance capitale d'un service public postal de proximité et de qualité pour les usagers, notamment en cessant toute fermeture ou décalage des horaires des bureaux de poste
- Que l'Etat donne les moyens financiers nécessaires à La Poste pour assumer pleinement ses missions de services publics pour ne pas la contraindre à des choix mercantiles contraire à l'intérêt général, anti écologique, anti social et destructeur de nos commerces de proximité.
- Engager un travail de fond visant à faire de ces accords commerciaux "isolés" un enjeu de politique publique global au niveau de l'Etat et de l'Union Européenne afin d'encadrer un capitalisme de plateformes qui prospère en l'absence de cadres législatifs suffisants.